ATTALENS

Séance du Conseil général d'Attalens du 6 oct. 2026

mardi 6 octobre 2026 • 19:30 - 21:00 | Salle polyvalente Les Blés

1 Accueil et appel

Béatrice Perroud

Mme Béatrice Perroud, Présidente du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue à la Vice-Présidente du CG, aux membres du bureau, aux CG, au Syndic et à la Vice-Syndique, au Conseil communal (ci-après CC), à l'administrateur et à la secrétaire du CG.

Mme la Présidente informe que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du CG dans les délais.

Elle donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation et l'ordre du jour.

Mme la Présidente donne la parole à **Audrey Pasquier,** Vice-Présidente, qui procède à l'appel.

Présents: 30 Conseillers généraux

Le Conseil communal est présent in corpore.

Le quorum étant atteint, **Mme la Présidente** informe que le CG peut valablement siéger. Elle déclare la séance ouverte.

2 Approbation du procès-verbal

Béatrice Perroud

Le procès-verbal de la séance du CG du 5 mai 2026 a été remis aux membres du CG dans les délais légaux.

Le procès-verbal n'appelle aucune remarque. **Mme la Présidente** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3 Rappel du fonctionnement du CG

Béatrice Perroud

Mme la Présidente rappelle aux membres du Conseil général les principes de fonctionnement du Conseil général et son règlement sur la base de la présentation ACF "*Module introductif - Conseillères et Conseillers généraux*" en annexe.

1. Généralités

Rôle du CG dans le système politique

- Organe législatif de la commune
- Remplace l'assemblée communale

Bases légales

Cantonales

- Loi sur les communes
- Règlement d'exécution de la loi sur les communes
- Loi sur les finances communales
- Ordonnance sur les finances communales
- Loi sur l'exercice des droits politiques
- Règlement sur l'exercice des droits politiques

Communales
Règlement du CG disponible sur le site internet communal

2. Cadre institutionnel: la commune dans le système étatique

3 niveaux politiques:

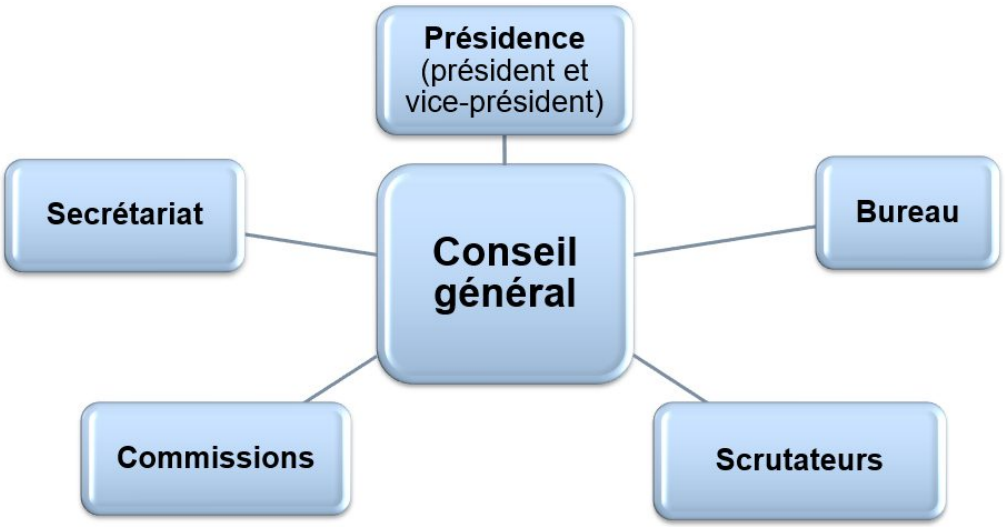
1 Confédération - 26 Cantons (dont 6 demi-cantons) - 144 districts et circonscriptions (sans autonomie politique) - **2121 Communes** politiques

3. Organisation CG

Généralités

- Pas d'autorité administrative
- Durée du mandat : 5 ans
- Séance constitutive:
 - Convocation par le CC
 - Actes constitutifs, tels que
 - Élection des commissions prévues par la loi, qui relèvent de la compétence du pouvoir législatif
 - Mise en place des organes du CG (présidence, scrutateurs, bureau)

Structure



4. Compétences du CG

Relation et délimitation avec le CC

- L'intérêt général exige que les organes de la commune collaborent en bonne entente. Le respect des compétences de chacun de ces organes revêt une importance capitale.
- Développer et entretenir la confiance entre les organes ; privilégier le dialogue et ne pas hésiter, en cas de doute, à s'adresser à la Préfecture ou au Service des communes
- En cas de conflit persistant entre les organes, signaler la situation à la Préfecture
- Obligation pour le CC d'informer le CG:
 - Par sa présence aux réunions du CG
 - Par ses réponses aux questions des membres du CG

5. Compétences financières du CG

Relation et délimitation avec le CC

	Exécutif	Législatif
Plan financier & ses mises à jour	Décide	Prend acte
Budget	Elabore, accompagné du message explicatif	Décide

Surveillance financière

- Le CC procède au contrôle interne.
- Le contrôle externe est effectué par l'organe de révision mandaté pour une durée de 1 à 3 ans, au maximum pour une durée totale de 6 ans
- La haute surveillance est de compétence du Préfet.

6. Règlement du CG

Contenu
- Obligatoire si certaines règles relatives au fonctionnement du CG doivent être précisées
- Reprend et précise les dispositions cantonales
- Pas de modèle

6. Droits et obligations du CG

Questions choisies

- Responsabilité politique envers la population
- Obligation de siéger aux séances
- Relations avec les autres organes:
 - de bonne entente
 - respecter les compétences
 - en cas de conflit persistant: Préfet

Mme la Présidente ajoute qu'être membre du CG est avant tout représenter la population et participer activement à la vie démocratique d'Attalens. Le CG est le pouvoir législatif de la commune. Son rôle est d'examiner les projets qui lui sont soumis, d'en discuter, de poser des questions lorsque cela relève de sa compétence de prendre des décisions. Le CG ne doit pas être uniquement un lieu où l'on vote.

C'est aussi et surtout un lieu d'échange, de dialogue et de débat. Les CG doivent comprendre les dossiers sur lesquels ils sont appelés à se prononcer. Il ne faut pas hésiter à poser des questions. Les CG ont des connaissances et points de vue différents. Il est normal d'avoir des opinions différentes dans une institution démocratique.

Un débat oui, mais dans une bonne ambiance. L'important est de pouvoir exprimer son point de vue, écouter celui des autres et chercher à comprendre les arguments de chacun. Tout doit se faire dans le respect et la courtoisie.

4 Commissions du Conseil communal

Le Conseil communal présente les commissions du Conseil communal.

Commission des routes, de l'eau et de l'épuration

Président : Bertrand Savoy
Membres : Adrien Emonet, Céline Gimbert, Frédéric Jeanrenaud, Maude Landry, Luca Mattia, Steve Monnard, Pierre-Alain Perroud

La commission des routes, de l'eau et de l'épuration est composée de 7 membres qui se réunissent plusieurs fois par année. La durée du mandat correspond à la période législative. Cette commission est un organe consultatif.

Ses objectifs sont les suivants:

- Proposer au Conseil communal dans le cadre du budget et de la planification les interventions sur le réseau routier ainsi que les interventions sur le réseau eaux claires/eaux usées
- Collaborer avec la commission d'aménagement dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur des circulations et plus particulièrement pour la réduction de la vitesse dans les quartiers (zones 20 km/h ou 30 km/h)

Commission de l'énergie et du développement durable

Présidente : Nadège Chiaradia
Membres : Cédric Béguelin, Yves Bonaccorsi, Loïc de Keuster, Raphaël Gabriel, Béatrice Perroud, Bertrand Savoy, Loïc Zahnd

Cette commission consultative est composée de 5 à 9 membres qui se réunissent plusieurs fois par année. La durée de leur mandat correspond à la période législative. Son rôle est consultatif.

Ses principaux objectifs sont les suivants:

- Suivre le plan communal des énergies
- Conduire et soutenir la création d'aménagements à but social en lien avec l'environnement
- Etablir des propositions concernant les aspects énergétiques communaux
- Evaluer les propositions du Conseil communal relatives au développement durable
- Favoriser les transports publics et la mobilité douce

Commission des bâtiments et infrastructures

Président : Pierre-Alain Perroud
Membres : Nadège Chiaradia, Gérard Colliard, Bastian Galley, Vincent Hermann, Vanessa Lopez, Guillaume Savoy, Yves Savoy

Cette commission consultative a pour but de soutenir le Conseil communal dans le suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales. Elle est composée de 5 à 7 membres qui se réunissent plusieurs fois par année.

Ses principaux objectifs sont les suivants:

- Collaborer au suivi de la gestion stratégique des bâtiments et des infrastructures communales
- Définir les besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures
- Etablir des propositions concernant la gestion, l'entretien, la rénovation et le développement des bâtiments de la Commune, ceci dans le respect du développement durable
- Evaluer les propositions du Conseil communal relatives aux bâtiments communaux
- Veiller à la question énergétique des objets du patrimoine communal

Commission des déchets ×

Présidente : Nadège Chiaradia
Membres : Corinne Bonaccorsi, Adrien Emonet, Bastien Jacquérioz, Béatrice Perroud, Flavie Robert, Bertrand Savoy, Loïc Zahnd

La commission des déchets est composée de 7 membres qui se réunissent 3 fois minimum par année. La durée du mandat correspond à la période législative. Cette commission est un organe consultatif.

Ses objectifs sont les suivants :

- Proposer des solutions afin de faciliter l'évacuation des déchets et de permettre aux citoyens d'accéder à la déchetterie plus facilement
- Veiller à l'entretien de la déchetterie
- Proposer des solutions quant au tri des déchets afin de réduire le volume des déchets des sacs poubelle
- Proposer des solutions quant à l'amélioration du service de la déchetterie

Commission cohésion sociale ×

Président : Eliot Savoy
Membres : Gustavo Barreto Prudente, Aurélien Espinasse, Adrienne Monnard, Audrey Pasquier, Béatrice Perroud, Léo Perroud, Etienne Wirz

Cette commission consultative a pour but de soutenir le Conseil communal dans la mise en place et le suivi de sa politique de cohésion sociale. Elle est composée de 5 à 8 membres qui se réunissent plusieurs fois par année.

Ses objectifs sont les suivants:

- Collaborer au suivi de la politique de cohésion sociale
- Définir les besoins actuels et futurs de la collectivité en matière de cohésion sociale ainsi que la pertinence de ceux-ci
- Etablir des propositions en ce qui concerne la politique de cohésion sociale de la Commune
- Formuler des observations sur les propositions du Conseil communal concernant la politique de cohésion sociale
- Proposer au Conseil communal un budget pour des mesures concrètes concernant la politique de cohésion sociale
- Préaviser les demandes de subventions

Mme la Présidente donne la parole à **Bertrand Savoy**, qui présente la commission des routes, de l'eau et de l'épuration. Les sujets suivants vont notamment être travaillés par la commission:

- routes: suivi des interventions préconisées par le service technique
- réseau d'eau potable:
 - suivi des interventions
 - mise à disposition de points d'eau supplémentaires
- épuration et évacuation des eaux: suivi des interventions
- espaces verts, places de jeux: volonté de créer des lieux de rencontre multigénérationnels, conviviaux
- sécurité: zones 30

Bertrand Savoy fait un aparté sur la sécurité incendie. Il y a 3 domaines différents: les bâtiments communaux (dicastère Bâtiments et infrastructures), la mise à l'enquête de nouveaux bâtiments (dicastère Urbanisme), la défense incendie (dicastère Travaux/Sécurité).

Mme la Présidente donne la parole à **Nadège Chiaradia**, qui présente la commission de l'énergie et du développement durable. Les discussions vont porter sur:

- le plan d'actions Cité de l'Energie qui favorise les énergies renouvelables, la mobilité douce, la biodiversité et le développement durable
- une journée de l'énergie sous forme d'actions
- une révision du règlement des subventions
- des actions ponctuelles dans le domaine de la biodiversité.

Mme la Présidente donne la parole à **Pierre-Alain Perroud**, qui présente la commission des bâtiments et infrastructures.

Mme la Présidente donne la parole à **Nadège Chiaradia**, qui présente la commission des déchets. Les projets vont porter sur:

- la valorisation des déchets verts
- un nouveau règlement pour la déchetterie
- l'agrandissement futur de la déchetterie

Mme la Présidente donne la parole à **Eliot Savoy**, qui présente la commission de cohésion sociale. Les discussions vont porter sur tous les domaines en lien avec la cohésion sociale, principalement:

- la politique des seniors
- la politique de la jeunesse
- la vie du village
- les demandes de dons.

5 Programme de législature 2026-2031

5.1 Préambule

Eliot Savoy

Avec le programme de législature, le Conseil communal présente les orientations qui guideront ses actions jusqu'en 2031.

Ce programme constitue une feuille de route stratégique.
Il traduit la volonté de préserver la qualité de vie, d'accompagner un développement harmonieux et de préparer l'avenir avec responsabilité.
Il repose sur la proximité, le dialogue, la durabilité et une gestion rigoureuse des ressources publiques.

Mme la Présidente donne la parole à **Eliot Savoy.**

Le CC a commencé à travailler sur le programme de législature le 18 juin 2026 lors d'une séance extramuros. Le masterplan approuvé par le CG, le bilan de la dernière législature, le fonctionnement du CC et de ses commissions ont servi de base aux réflexions pour définir les ambitions du CC jusqu'en 2031.

L'objectif de cette première présentation du programme de législature est de sonder le CG pour savoir si le CC va dans le bon sens. La démarche se veut participative. Le document a été présenté aux commissions. Les remarques du CG seront recueillies et étudiées. La version finale devrait être présentée au CG en décembre, afin que les commissions puissent dès 2027 connaître les projets sur lesquels elles travailleront durant la législature.

5.2 Vision

Eliot Savoy

L’ambition est de développer une commune attractive, solidaire, responsable et résiliente.

Elle se doit d’être attractive par la qualité de son cadre de vie et de ses infrastructures, solidaire par l’attention portée à toutes les générations, responsable par une gestion durable de son territoire, de ses finances et de ses ressources naturelles, et résiliente face aux défis climatiques et environnementaux.

5.3 Thèmes stratégiques

Eliot Savoy

Eliot Savoy présente les objectifs principaux de chaque thématique afin de donner les lignes directrices du programme de législature.

1. Une gouvernance à l'écoute et proche des citoyens

Objectifs

• Communication transparente avec le CG et les citoyens

• Coopérations intercommunales

• Développement de l’organisation interne (personnel communal)

2. Un territoire qui se développe avec équilibre

Objectifs

• Mise en œuvre des projets planifiés au Masterplan et saisie de nouvelles opportunités

• Développement du patrimoine communal sur la base du Masterplan

• Politique du logement pour des logements adaptés et loyers abordables

• Concept de développement pour le cercle scolaire

3. Une mobilité sûre, durable et adaptée aux besoins

Objectifs

• Développement d'infrastructures de mobilité douce et alternative

• Transports publics performants sur l’entier du territoire communal

• Sécurité routière

• Intermodalité

• Stationnement adapté

4. Une commune engagée pour le climat et la biodiversité

Objectifs

• Plan climat de district et/ou communal

• Biodiversité

• Valorisation des sources

• Espaces verts

5. Une qualité de vie qui rassemble toutes les générations

Objectifs

• Soutien aux jeunes et seniors

• Offre culturelle

• Sport

• Vie associative

• Espaces publics de qualité

6. Une économie locale dynamique et des infrastructures durables

Objectifs

• Soutien aux acteurs locaux

• Lien avec les entreprises, notamment par des visites d'entreprises

• Investissements avec des partenaires privés

7. Une gestion des déchets tournée vers l’avenir

- Adaptation des équipements et infrastructures
- Intégration de l’aspect social

En résumé, le programme de législature se veut ambitieux, mais réaliste, à la hauteur de la commune. Il tient compte du passé mais est tourné vers l'avenir.

5.4 Echanges

Eliot Savoy

Le Conseil général prend note de la version provisoire du programme de législature 2026-2031 et émet ses éventuelles remarques à l'attention du Conseil communal pour permettre la finalisation du document qui sera présenté en décembre.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Vanessa Lopez félicite le CC pour le programme de législature qu'elle trouve attractif et dans la continuité du programme 2021-2026. Elle revient sur un objectif cité au point 2 à savoir *la politique du logement pour des logements adaptés et des loyers abordables.* Ce sujet a peu été exploité lors de la dernière législature. Des jeunes, des familles, des seniors se trouvent contraints à quitter le village faute de logement adapté. Le CC a-t-il connaissance du kit mis à disposition par l'office fédéral du logement? Des outils y sont mentionnés notamment la mise en place de quotas de logements, les droits d'emption, le soutien aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique, des conseils de communication. Elle estime que deux pistes principales devraient être étudiées:

- la communication en matière de logement
- le projet ou le soutien à une coopérative d'habitation par exemple aux anciens ateliers de couture. Un partenariat public/privé permettrait sans doute de ne pas péjorer la planification financière et d'avancer rapidement sur un tel projet. Cela s'était fait en 2011 avec la Coopérative La Cité. La commune pourrait mettre à profit les leçons qu'elle a tirées de cette expérience.

Elle demande au CC sa position sur la question ainsi que celle des commissions concernées.

Eliot Savoy confirme que le CC souhaite développer des logements adaptés dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les deux objets qui se prêteraient bien à un tel projet sont l'ancien atelier de couture et le PAD Entrée du village. Les commissions concernées seront consultées sur cette thématique le moment venu.

Roland Besse est agréablement surpris par le plan de législature. Il fait cependant une remarque sur la forme. Si l'administration utilise l'IA à l'avenir, il serait bien de mentionner: "*Fait avec l'aide de l'IA*".

Eliot Savoy prend note de la remarque.

Jean-François Monnard demande si le CC tiendra le CG informé de l'évolution du programme durant la législature.

Eliot Savoy fait remarquer que généralement, pour les projets emblématiques, des points de situation sont faits aux commissions et au CG. Il y a une telle inertie pour démarrer les projets que les résultats ne peuvent être souvent quantifiés et présentés qu'à la fin de la législature. Il prend note de la remarque. Un point sera fait sur l'avancement des projets lorsque cela a du sens.

Pierre Emonet demande ce que le CC entend par *préserver l'identité de la commune* à la thématique 2. *Un territoire que se développe avec équilibre*.

Eliot Savoy répond que la commune doit être préservée telle qu'elle est actuellement: vivante, jeune et dynamique. Il est important de maintenir cette identité et la qualité de vie à Attalens en veillant à répondre équitablement aux besoins des citoyens.

Guillaume Savoy souhaite rendre le CC attentif à un projet mis en place dans le Nord vaudois, *Région à table,* en lien avec la construction prochaine de la cuisine de restauration collective dans le bâtiment *Le Cœur du village*. L'objectif est de favoriser les aliments produits à proximité et sains avec une charte sur les achats et une sensibilisation auprès des enfants. Il demande s'il serait possible d'intégrer une démarche similaire dans le programme de législature. Le canton de Fribourg, en particulier Bio Fribourg, cherche des communes pilote prêtent à s'investir dans cette direction.

Eliot Savoy prend note de la proposition. Aujourd'hui, il ne peut dire si le CC initiera une démarche similaire. Mais le CC se renseignera à ce sujet.

Rahel Preisig ajoute qu'un cahier des charges va être établi avec l'aide d'un mandataire externe pour choisir l'entreprise de restauration collective. Plusieurs labels permettent de favoriser les producteurs locaux. La remarque de Guillaume Savoy va être prise en compte dans l'élaboration du cahier des charges.

Benoît Moulin demande quels seront les ajouts au programme de législature final qui sera présenté en décembre.

Eliot Savoy répond qu'au vu de l'accueil très favorable du CG, le contenu sera sensiblement le même avec quelques ajouts et précisions. Il sera ensuite mis en application, notamment par les commissions, qui devront se tenir aux objectifs et axes stratégiques décidés. Les priorités dans les projets seront données par les Présidents des commissions.

Bastien Jacquérioz revient sur la création de logements dans le cadre d'un partenariat public-privé. Le CC a-t-il étudié d'autres pistes, par exemple le droit d'emption? Il cite en exemple les villes de Zürich et Lausanne qui sont très actives pour maintenir un parc de logements adapté aux besoins.

Eliot Savoy répond que le CC n'a pas évalué l'intérêt du droit d'emption dans le cadre de la politique du logement. Le canton de Vaud a une politique du logement cantonale. Ce n'est pas le cas du canton de Fribourg, où une politique du logement communale est plus difficile à mettre en place. Par le passé, le CC a su utiliser le droit d'emption et des outils similaires à la zone artisanale (ex. Artisans 20). Le CC débute ses réflexions en la matière et va étudier trois pistes principales:

- partenariat public-privé
- droit d'emption et outils similaires
- différentes formes de logements d'utilité publique

Reiner Sutter demande si les commissions ont été consultées sur le masterplan.

Eliot Savoy répond que le CG a validé le masterplan à la fin de la dernière législature. Les commissions ont été consultées sur le programme de législature.

Reiner Sutter demande si les priorités du masterplan vont être revues.

Eliot Savoy ne pense pas que ce sera le cas.

Guillaume Savoy relève que beaucoup de projets touchent le service technique. Le CC a-t-il prévu de revoir la dotation du service?

Eliot Savoy répond que l'objectif *Développement de l'organisation interne* de la thématique 1. *Une gouvernance proche et à l'écoute des citoyens* y fait référence. Le CC va y réfléchir pour répondre à certains objectifs.

Loïc de Keuster demande ce que le CC entend par le développement d'*une économie locale dynamique* (thématique 6). Comment la commune peut-elle avoir un rôle à jouer dans ce domaine?

Eliot Savoy répond que c'est possible en allant à la rencontre des entreprises et en étant à l'écoute de leurs besoins, en collaborant avec les entreprises locales lorsque c'est possible, etc.

Cédric Perroud ajoute que le GCAA est très actif. Le CC souhaite se rapprocher et échanger avec les PME (membres et non-membres du GCAA) afin de favoriser une dynamique entre les entreprises locales et en accueillir de nouvelles.

Le CG n'a plus de questions.

6 Communications du Conseil communal

6.1 Conciergerie sociale de proximité - Projet pilote

Eliot Savoy

La **Commission senior de l'ACV**, en collaboration avec le groupe de travail **Senior+ du district**, a inscrit dans ses objectifs l'étude d'une **conciergerie sociale destinée aux seniors.**

Une étude réalisée par Pro Senectute sur la vulnérabilité des seniors dans le district montre que les communes d'**Attalens et Bossonnens seraient particulièrement adaptées à un projet pilote** mené sur une période de **trois ans, de 2027 à 2029**, afin de pouvoir évaluer la pertinence du dispositif.

Sous réserve de l'approbation des budgets par les deux Législatifs, les modalités pratiques seront précisées par Attalens, Bossonnens et Pro Senectute avec une **mise en œuvre prévue au premier semestre 2027**.

Mme la Présidente donne la parole à **Eliot Savoy** qui présente un bref historique de la genèse du projet:

- Grâce à un DDP accordé par la commune, la Coopérative La Cité a construit des immeubles de logements adaptés pour les seniors sur un terrain communal situé derrière l'Auberge de l'Ange. Il y a des enseignements à tirer de ce premier partenariat public-privé. Le bâtiment a été conçu selon les attentes. Le fonctionnement à l'intérieur du bâtiment a un peu oublié.
- Depuis 2021, les communes du district se sont mises ensemble pour répondre aux exigences de la loi Senior+:
 - world café avec des seniors (partage d'idées avec des seniors)
 - rencontres avec des professionnels
 - rédaction d'un rapport à l'intention du district et des communes avec des objectifs et des pistes de solutions
 - un budget a été accordé à l'ACV pour un mandat de 3 ans donné à Pro Senectute pour la Veveyse.

- Un des objectifs pour le district était d'étudier la mise en place d'une conciergerie sociale à l'échelle d'une commune ou d'une région
- Début 2026, les communes de Bossonnens et Attalens ont manifesté un grand intérêt à la mise en place d'une conciergerie sociale.
- Une ligne budgétaire sera mise au budget 2027 autofinancée par les loyers obtenus grâce au DDP.

Eliot Savoy souhaite la bienvenue et donne la parole à **Mme Fanny Zürcher**, chargée de projets à Pro Senectute Fribourg, afin qu'elle apporte de plus amples renseignements sur ce projet inédit dans le canton de Fribourg.

Elle travaille depuis 2024 chez Pro Senectute en Veveyse. C'est la fin du premier mandat. De nombreuses activités ont été mises en place. Un public est cependant difficile à atteindre: les seniors âgés de 80 ans et plus et les personnes isolées. En partant de cette réflexion, une étude a été menée sur la vulnérabilité en Veveyse avec comme réponse un projet de conciergerie sociale.

Etude sur la vulnérabilité en Veveyse

- Critères retenus pour définir la vulnérabilité: vivre seul, âge, sexe, niveau d'étude, nationalité
- 2 axes de travail : les ressources statistiques du service de la consultation sociale de Pro Senectute Fribourg et le relevé structurel de l'Office fédéral de la statistique
- Constat : la Veveyse obtient des scores légèrement plus faibles que le canton en termes de vulnérabilité
- Le critère avec la pondération la plus forte est le fait de vivre seul -> mesure de lutte contre l'isolement prioritaire
- Trois communes présentent une concentration de vulnérabilité par quartier. Les autres communes ont une vulnérabilité diffuse sur leur territoire
- Identification de moments charnières pour intervention précoce: deuil, maladie, accident

Le cas des communes de Châtel-St-Denis, Bossonnens et Attalens

- Concentration géographique des situations de vulnérabilité sur ces trois communes
- A Attalens: concentration au centre du village et dans deux zones liées au type d'habitant: logement en location à loyer modéré, logement vétuste

Vulnérabilité à Attalens et Bossonnens: plusieurs réalités

Il ne s'agit pas d'une vulnérabilité présumée, mais de situations présentant déjà une accumulation de facteurs et des difficultés nécessitant l'intervention de professionnels. Le public visé par le projet concerne avant tout des personnes âgées de plus de 80 ans, sortant peu et vivant seules:

- avec peu de moyens financiers et dans un logement inadapté
- dans une maison inadaptée et avec des proches soucieux.

Défis et difficultés rencontrés sur le terrain

- Les aides existent mais ne sont pas sollicitées
- Les personnes vulnérables et isolées socialement ne participent pas
- La machine médico-sociale se met en marche trop tard
- Les intervenants du terrain sont trop nombreux, changent et n'assument pas la globalité de l'accompagnement
- Les personnes ne se sentent pas investies dans un plan d'actions

-> idée de référent social: interface entre l'ensemble des intervenants et la personne fragilisée

Objectifs

Une coordination de proximité, complémentaire notamment aux prestations des soins à domicile du Réseau Santé Social de la Veveyse, en s'appuyant sur les ressources locales pour :

- Identifier les personnes vulnérables
- Lutter contre l'isolement social et la solitude
- Favoriser le maintien à domicile et/ou retarder l'entrée en EMS
- Améliorer la qualité de vie des seniors plus vulnérables en favorisant leur participation
- Accompagner éventuellement les habitants dans la recherche de solutions pour l'adaptation de leur logement

- Promouvoir la santé psychique et l'autodétermination des seniors

La conciergerie sociale de proximité - une solution concrète

- Travail à l'interface entre le social et la santé
- Travail de prévention et coordination pour retarder l'entrée en EMS

Rôle du référant social

- Écouter les besoins, créer lien de confiance, informer et relayer les prestations possibles et existantes
- Connaitre les prestataires et prestations locales, les coordonner en fonction des besoins des bénéficiaires (soins, ménage, transport, bénévoles)
- Organiser des moments de convivialité et d'intégration dans la vie communale
- Suivre des situations sans présence de la personne : coordination, soutien dans certaines démarches
- Visiter les personnes à leur domicile + contact permanent par téléphone les jours de présence et en cas d'urgence
- Organisation de moments collectifs hebdomadaires et sorties mensuelles
- Soutenir la création de solidarité locale/voisinage

- > Le référant social est un case manager: il gère des situations dans leur ensemble et travaille à différents niveaux: sur le terrain dans le cadre d'activités avec les seniors et comme coordinateur avec les différents intervenants du réseau.

Pourquoi engager un profil de formation tertiaire?

La mission exige des compétences spécifiques que seule une personne formée dans le domaine social à un niveau supérieur peut garantir :

- Évaluation des besoins sociaux et capacité à détecter des situations complexes
- Orientation vers les bons services/ prestataires (santé, logement, aides financières)
- Éthique professionnelle et respect de la confidentialité
- Capacité à mobiliser le réseau local et à travailler en partenariat
- Capacité à communiquer sur le projet, d'une manière individuelles et collective

Un-e concierge sociale est un-e professionnel-le de la relation d'aide.

Le projet Balcon du Jura

Dans le canton de Fribourg, une conciergerie sociale à l'échelle d'un quartier ou d'un village n'a jamais été mise en place. Le projet Balcon du Jura est en place depuis un an et demi à Sainte-Croix dans le canton de Vaud. Il est en phase pilote. Il n'y a donc pas encore de résultats mesurables. Le projet a reçu un très bon accueil: la demande est là avec un panel de bénéficiaire plus large qu'imaginé au départ.

Coûts et financement / Modèle économique

Financement	Coût
Cofinancement par l'OFAS et/ou projet ProSenectute Suisse (PSCH): **12'000 CHF**	Salaire à 30 % du-de la professionnel-le (barême de l'Etat de Fribourg): **44'000 CHF** TTC par an (charges sociales incluses)
100 CHF par mois facturé aux bénéficiaires (prise en charge possible par les prest. complémentaires) pour 10-12 personnes: **10'000 CHF**	***Rem 1**: Pro Senectute se charge des contrats et du suivi des éventuels impayés. PS FR ne facture pas de headcosts. Les risques sont assumés par Pro Senectute dans cette phase pilote*
Financement communal annuel : **20'000 CHF**	***Rem 2** : Clause d'adaptation du contrat à 6 mois si les objectifs minimums ne sont pas atteints.*

Engagement de la commune

- Financement communal annuel pour la phase-pilote : 20'000 CHF par an sur 3 ans, soit 60'000 CHF

- Partage de ce montant par moitié entre les communes d'Attalens et de Bossonnens, avec en théorie une égalité de clients de part et d'autre (ex. 5 personnes de chaque côté si 10 contrats); év. facteur de correction à proposer pour prendre en compte une application inégale sur le terrain
- Collaboration active dans la communication à la population et aux partenaires (dont le RSSV) / ex. Courrier d'information aux seniors de la commune
- Mise à disposition éventuelle d'un poste/lieu de travail/lieu de rencontre pour la collaboratrice
- Collaboration pratique de l'administration communale avec la collaboratrice
- Participation au pilotage du projet
- Projet pilote pour le district: partage d'expérience et de compétences pour d'autres communes désireuses de développer ce service

Calendrier prévisionnel

- Septembre 2026: Entrée en matière des CC pour un projet de 3 ans
- Octobre 2026: Dépôt du projet auprès de PSCH pour la part de financement de Pro Senectute / Rédaction d'un projet de convention entre les communes et PSFR
- Octobre-novembre 2026: Informations à la DSAS et demande de participation financière / Informations aux autres communes de l'ACV
- Début décembre 2026: Validation par les Législatifs d'Attalens et Bossonnens
- Janvier 2027: Signature du mandat avec Pro Senectute
- Janvier-Février 2027: Engagement du référent social
- Mars 2027: Communication auprès des partenaires et seniors des communes concernées
- Avril 2027: Phase de démarrage: contact avec le réseau de partenaires, prise de contact avec les personnes intéressées
- Septembre 2027: 1ère évaluation avec les communes / Adaptation du mandat si besoin
- Mars 2028 : 2ème évaluation avec les communes
- Mars 2029: Détermination sur la suite du projet en 2030 et financement pérenne
- Décembre 2029 : Fin du projet-pilote de 3 ans

Eliot Savoy complète le point relatif au financement avec la commune de Bossonnens. La commission de cohésion sociale et le CC ont émis un préavis positif. Les discussions détaillées relatives au financement auront lieu après l'approbation du budget par les Législatifs.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Gustavo Barretto demande pourquoi une limite de 10-12 bénéficiaires a été posée.

Mme Zürcher répond qu'il s'agit d'un projet pilote. Il n'y a pas de certitude sur les besoins réels. Si ceux-ci s'avèrent supérieurs à l'estimation, il sera toujours possible de redimensionner le projet.

Gustavo Barretto demande quel est le bilan du projet Balcon du Jura.

Mme Zürcher répond qu'il n'y a pas encore de bilan, s'agissant d'un projet pilote. Actuellement, il est déjà possible de dire que le projet répond à un besoin et que les personnes intéressées représentent un panel plus large que les 80 ans et plus.

Loïc de Keuster demande si le taux d'activité du référant social du projet Balcon du Jura (60%) a évolué en fonction des besoins.

Mme Zürcher répond que le taux est de 60% depuis le lancement du projet. Il est en lien avec un bassin de population plus important et un soutien cantonal qui donne une plus grande sécurité financière au projet.

Lucien Savoy s'étonne du salaire du référant social. Extrapolé à un taux de 100%, cela représente un salaire d'environ CHF 127'000.- déduction faite des charges sociales.

Mme Zürcher pense que les frais de la fondation sont compris dans ce montant. Le salaire correspond bien à celui d'une personne formée dans le domaine social avec un bachelor ou un master.

Pierre Emonet demande si le cofinancement par l'OFAS pourrait être poursuivi au-delà de la phase pilote.

Mme Zürcher répond que le projet pourrait certainement bénéficier d'un cofinancement de l'OFAS en cas de pérennisation du projet.

Bastien Jacquérioz demande s'il est prévu d'estimer les économies réalisées, du fait que les personnes peuvent rester plus longtemps à domicile.

Mme Zürcher répond que cela pourrait être calculé. Les mesures de maintien à domicile permettent de repousser l'entrée en EMS. Comme indicateur, une année en EMS coûte environ CHF 75'000.-/personne sans compter le coût du lit. Mais comment mesurer le nombre d'années gagnées?

Eliot Savoy ajoute que la planification sanitaire cantonale a été publiée récemment. Elle incite les collectivités publiques à mettre en oeuvre ce type de projet pour pallier le manque de places en EMS.

Il n'y a plus de questions.

Mme la Présidente remercie et libère Mme Zürcher.

6.2 Cœur village - Adjudication pour la réalisation

Pierre-Alain Perroud

Le Conseil communal informe de l'adjudication pour la réalisation du bâtiment Cœur village à l'issue du délai de recours.

Chronologie:

- Mai 2025 : validation par le Conseil général du crédit de construction
- Avril 2026 : publication de l'appel d'offres
- Août 2026 : traitement des offres et adjudication
- **Septembre 2026 : signature du contrat d'entreprise générale**
- Début 2027 : démarrage du chantier
- Été 2028 : mise en exploitation



Mme la Présidente donne la parole à **Pierre-Alain Perroud** en charge du dicastère Bâtiments et Infrastructures. Celui-ci informe que la Commission de bâtisse, composée de Rahel Preisig, Gérard Colliard, Bastian Galley, Vincent Hermann, Vanessa Lopez, Bertrand Cuany, Cédric Emonet, Sébastien Monnard et lui-même ont préavisé favorablement l'adjudication des travaux à l'entreprise générale JPF à Bulle. Le contrat a été signé le 28 septembre 2026. Une demande d'étude visant à améliorer le confort thermique du futur bâtiment en cas de surchauffe estivale a été transmise à l'entreprise générale. Le début des travaux initialement prévu au début de l'année 2027 a été avancé à la mi-novembre 2026. Une information sera transmise aux riverains et utilisateurs de la place des Portalottes.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions.

Roland Besse demande si une réflexion pour éviter la surchauffe est en cours. Le cas échéant, il souhaite qu'elle examine toutes les mesures envisageables et pas seulement la climatisation.

Pierre-Alain Perroud répond qu'une étude a été demandée à l'entreprise générale. Elle permettra de définir la solution à privilégier.

Eliot Savoy ajoute que cette problématique sera traitée en deux étapes:

- quantification du problème: combien de jours par année la température plancher va être dépassée

- solutions à mettre en oeuvre

Etienne Wirz demande pourquoi cette problématique n'a pas été prise en compte avant et espère que le budget n'augmentera pas en conséquence.

Pierre-Alain Perroud répond que la canicule 2026 était hors norme. Il encore temps d'améliorer le projet en fonction de ce critère.

Maude Landry rappelle que lors de la présentation du projet par le bureau d'architectes, une question concernant la chaleur dans les locaux avait été posée. Il avait été répondu que ce n'était pas un problème avec le label Minergie. Elle s'étonne donc du questionnement actuel.

Pierre-Alain Perroud confirme que le projet est Minergie P. Cela ne résout pas tous les problèmes en cas de canicule. Il faut développer un concept plus élaboré.

Eliot Savoy confirme que le CC se penche sur ce problème parce que l'été a été particulièrement chaud. Auparavant tout le monde pensait que les normes Minergie seraient suffisantes. Il est encore temps d'agir.

Etienne Wirz estime que ce problème aurait dû être soulevé par les professionnels qui ont réalisé les études préliminaires.

Gustavo Barreto demande si l'étude et les solutions proposées seront présentées à la commission de l'énergie et du développement durable.

Pierre-Alain Perroud répond que les informations vont au minimum circuler au niveau du CC.

Nadège Chiaradia ajoute que l'énergie dans les bâtiments fait partie du dicastère du développement durable.

Vanessa Lopez demande si la commune a un retour du SEJ concernant le nombre de places.

Rahel Preisig répond que la réponse finale sera donnée lorsque le bâtiment pourra être utilisé.

Guillaume Savoy demande si les 3 arbres au bout de la place des Portalottes seront préservés durant le chantier.

Pierre-Alain Perroud ne peut répondre. Si c'est possible, les arbres seront mis en jauge.

Guillaume Savoy serait favorable de ne pas les déplacer pour les préserver.

Pierre-Alain Perroud en prend note.

Bastien Jacquérioz demande qui a la compétence de décider des solutions retenues concernant la technique du bâtiment.

Eliot Savoy rappelle que les commissions du CC n'ont aucune compétence décisionnelle dans le cadre d'un projet. Elles émettent des préavis à l'attention du CC, qui est l'Exécutif. Dans certains cas, le CC délègue des compétences à des commissions (Commission de bâtisse, commission administrative, commission technique). Le calendrier a été discuté avec l'entreprise générale. Les décisions doivent être prises par la commune dans un délai de 10 jours.

Serge Praz ajoute qu'il y a différents rôles dans le projet: le CC, le CG, le mandataire, la coordination technique interne, la commission de bâtisse. C'est elle qui va accompagner et prendre des décisions sur ce projet. La commission va être convoquée sous peu. Elle siègera ensuite tous les mois.

Il n'y a plus de questions.

6.3 Protection incendie communale - Mesures prises et planification

Pierre-Alain Perroud

Le Conseil communal informe sur les démarches entreprises dans le domaine de la protection incendie communale.

Le Conseil communal a mandaté un bureau spécialisé afin qu'il établisse des rapports d'audit relatifs à la protection incendie avec les mesures constructives, techniques et organisationnelles pour tous les bâtiments communaux.

L'objectif est d'avoir un état des lieux à jour établi par un organisme indépendant.

Le Conseil communal a d'ores et déjà mandaté la réalisation des mesures urgentes et travaille à l'établissement des budgets pour les mesures à entreprendre à court et moyen terme.

Mme la Présidente donne la parole à **Pierre-Alain Perroud** qui précise que le CC a fait appel à un organisme indépendant pour établir des rapports d'audit neutres.

Madame la Présidente demande s'il y a des questions.

Etienne Wirz demande en quoi consistent les mesures urgentes.

Pierre-Alain Perroud répond qu'il s'agit de portes anti-feu, signalisation, alarmes.

Roland Besse demande si l'Eglise fait partie des bâtiments audités.

Pierre-Alain Perroud répond par la négative. L'audit porte uniquement sur les bâtiments communaux.

Jean-François Monnard demande si l'audit a été décidé par la commune suite au drame qui a eu lieu à Crans Montana ou découle d'une démarche initiée par l'ECAB.

Pierre-Alain Perroud répond que c'est lié à Crans Montana.

Jean-François Monnard suggère de réaliser si nécessaire des analyses dans d'autres domaines liés à la sécurité plutôt que de réagir suite à un événement.

Bastien Jacquérioz demande de faire un point sur la cybersécurité.

Serge Praz répond que ce sujet a été présenté au CG lors de la dernière législature. Régulièrement un point de situation est fait avec le prestataire informatique. La commune applique les standards du label Cyber-safe.

Il n'y a plus de question.

7 Divers

7.1 Dates CG 2027

Mme la Présidente communique les dates suivantes**:**

- séances CG : 16.03.27 / 18.05.27 / 05.10.27 / 6-7.12.27
- séances bureau CG : 15.02.27 / 12.04.27 / 06.09.27 / 08.11.27

7.2 Invitation Crèche / Ensemble pour l'Avenir

Rahel Preisig rappelle que le CG est invité le 27 octobre prochain à venir passer un peu de temps à la crèche Les Petits Lions pour découvrir le quotidien du personnel et des enfants.

Inscription via le site internet https://creches-ensemble.ch d'ici au 23 octobre 2026.

7.3 Fête des nouveaux citoyens (18 ans)

Aurélien Espinasse informe que la fête aura lieu **le vendredi 30 octobre 2026 à 18h00 à la grande salle d l'Auberge de l'Ange**. Les jeunes concernés des années 2025-2026 ont reçu une invitation. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 9 octobre 2026. Merci aux CG qui ont des enfants concernés ou côtoient des jeunes de cet âge de les encourager à s'inscrire avec leurs copains.

7.4 Place de jeu à Tatroz

Bastian Galley demande au CC d'étudier la possibilité de créer des terrains de pétanque à la place de jeux de Tatroz.

Bertrand Savoy en prend note.

7.5 Formation wedo

Benoît Moulin demande si une formation est prévue pour la prise en main de wedo. Est-il possible de voir les prochaines séances du CG, des commissions, du RSSV?

Eliot Savoy répond que wedo donne accès aux commissions communales. Avant les prochaines séances, les Présidents et/ou secrétaires répondront aux questions des membres. Il se peut que certains CG, délégués dans des associations de communes, ait également accès aux informations via wedo.

Anne Charrière ajoute qu'il est possible de prendre connaissance du contenu lorsque l'ordre du jour a été validé.

Serge Praz informe que le centre d'aide de wedo est très complet. Les CG ont un statut de lecteur. Ils ne bénéficient pas d'une licence complète. Il permet principalement de partager des informations avec le CG. Actuellement, ce n'est ni un outil participatif, ni un calendrier pour les CG.

7.6 Agenda communal / Séances de groupe

Eliot Savoy demande de planifier et communiquer les dates des séances de groupe afin de les insérer dans l'agenda communal et ne pas planifier de séances de commissions en même temps.

Mme la Présidente rappelle qu'une collation est prévue à l'Auberge de l'Ange à l'issue de la séance. Elle invite toutes les personnes présentes à y prendre part.

Mme la Présidente clôt la séance plénière à 21h44.

Béatrice Perroud
Présidente

Anne Charrière
Secrétaire